



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Développement Commercial
Tél. : 04 94 36 89 92

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER UN STAND DANS LES RUES DU CENTRE HISTORIQUE DE TOULON, À L'OCCASION DE « TOULON FÊTE LA CHÂTAIGNE »

• Objet de l'appel à candidature :

La commune de Toulon lance un **appel à candidature pour l'exploitation de stands, à l'occasion de « Toulon fête la châtaigne »**, qui seront situés sur les places et dans les rues du centre historique, sur le thème de la châtaigne et des saveurs d'automne, selon les conditions définies ci-après.

Le temps d'une journée, le centre historique accueillera des producteurs et des commerçants qui vous feront découvrir les produits du terroir autour de la châtaigne. La ville de Toulon vous proposera une escale gourmande et festive. Cette journée permettra de profiter d'une ambiance conviviale tout en dégustant les déclinaisons de la châtaigne et des produits locaux.

Le présent appel à candidature a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire part à la Ville de leur intention d'exploiter un stand.

Samedi 31 octobre 2026 de 10h à 18h

Centre-ville

Rues et places du centre historique - 83000 TOULON

• Caractéristiques principales :

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre de cette manifestation, organisée par la ville de Toulon.

Lieu concerné par l'appel à candidature : **Centre-ville – Rues et places du centre historique - 83000 TOULON**

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

- **5 € le mètre linéaire.**

- **Dates et horaires prévisionnels :**

Le Samedi 31 octobre 2026 de 10h à 18h

Durée de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre personnel, précaire et révocable.

- **Modalités d'installation :**

Les exposants pourront entrer avec leur véhicule dans la zone piétonne et s'installer à partir de 6h. Toutefois, dès 9h30, les véhicules devront avoir quitté le périmètre de la zone piétonne et plus aucun autre véhicule ne sera autorisé sur le lieu de la manifestation.

- **Articles proposés à la vente :**

-
- **Les candidats retenus ne pourront vendre que les produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la ville de Toulon ;**
 - Chaque exposant aura l'obligation d'être présent sur site, du début à la fin de la période définie ci-dessus et d'y exposer UNIQUEMENT les produits qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par le SERVICE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL de la ville de Toulon. Tous les produits proposés à la vente devront être positionnés à l'intérieur de l'espace dédié. Il ne sera toléré aucun article exposé en dehors de l'espace de vente défini.

- **Sélection et attribution des emplacements :**

Un comité de sélection, mis en place par le SERVICE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL de la ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues, afin de sélectionner les dossiers retenus.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la ville de Toulon :

- Adéquation des produits avec le thème de l'évènement
- Qualité des produits proposés

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

- **Conditions d'occupation prises en charge par l'exposant :**

-
- Les exposants devront respecter les règles d'hygiène,
 - Vente uniquement des produits validés par la Ville,
 - Réassort permanent du stock,
 - Parasols autorisés à la condition de ne pas occulter les commerces voisins,
 - Aucun affichage en hauteur ne sera autorisé
 - Tables et chaises nécessaires à l'espace de vente.

- **Conditions d'occupation prises en charge par la Ville de Toulon :**

- Un espace dédié,
- La gestion du nettoyage du site,
- Déambulations artistiques et ateliers créatifs.

- **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un stand :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un stand, vous devez faire parvenir au Service Développement Commercial de la ville de Toulon les documents listés ci-dessous

AVANT LE VENDREDI 2 OCTOBRE 2026

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature (ci-joint), complété et signé.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé et en couleur.
- Des photographies des produits proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2026 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

La candidature doit être envoyée par courrier uniquement ou déposée à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
SERVICE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
 10, Place Louis Blanc
 83000 TOULON

Le Service Développement Commercial de la ville de Toulon n'accepte aucun règlement.

- **Les modalités de paiement seront les suivantes, soit :**

- Par Chèque bancaire libellé à l'ordre **REGIE EMPLACEMENTS adressé à MAIRIE DE TOULON - SERVICE DES EMPLACEMENTS - CS 71407 - 83056 TOULON CEDEX.**
- Par virement sur le compte de dépôt de fonds ouvert à la Direction Départementales des Finances Publiques - FR76 1007 1830 0000 0020 0629 712,
- Par Carte Bancaire ou en numéraire **AU GUICHET - POLE FAMILLE, 1 RUE ROBERT SCHUMANN 83000 TOULON** - ouvert de 8h30 à 12h00,
- Par paiement CB par téléphone **AU 04 94 36 81 85 (87).**